



MOTION DU CTL DU 19 OCTOBRE 2015

Monsieur le Président,

Les déclarations du Ministre de l'Économie sur le temps de travail et sur le statut général des fonctionnaires amplifient les choix gouvernementaux, marqués au sein des ministères économiques et financiers par :

- le blocage des salaires et une baisse du pouvoir d'achat,
- des vagues successives de suppressions de milliers d'emplois,
- des réductions sans précédent des budgets de fonctionnement,
- des restructurations d'ampleur en cascade : des projets et autres démarches stratégiques, aux nouvelles réformes et réorganisation territoriale de l'Etat, en passant par la revue des missions...

Ces déclarations et choix inacceptables ne visent qu'un but : le recul de l'État, la remise en cause de l'action publique, l'affaiblissement de la fonction publique et de ceux qui en exercent les missions.

Face à la « crise » économique et sociale qui s'aggrave, face à l'enjeu environnemental qui s'impose comme un défi majeur, face à la démocratie dévoyée par les choix politiques qui engendrent la crise des institutions, il y a urgence à renforcer une action publique qui soit réellement au service de l'intérêt général.

Or, depuis le début des années 2000, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de prendre des décisions allant à rebours de cette exigence qui est devenue URGENCE.

A la DGFIP, la situation est la suivante :

- inexorable saignée des emplois (32 000 emplois supprimés depuis 2002)
- émiettement et delitement progressif des missions qui va en s'accélération
- la démarche stratégique et la dématérialisation à tout crin, avec, en point d'orgue demain le prélèvement à la source et la télédéclaration obligatoire, visent à transférer au privé (retour vers la « ferme générale » ?) les missions régaliennes de collecte d'impôt exercées par les agents et à anéantir les possibilités d'accès direct aux services publics pour les usagers les plus fragiles et les plus démunis.

Le maillage territorial est fondamentalement remis en cause.

Il est urgent d'empêcher ce « retour à l'ancien régime » pour protéger notre modèle fiscal de redistribution et d'égalité devant l'impôt.

De plus, au niveau de la fonction publique, Solidaires Finances Publiques considère que le passage en force du protocole PPCR va à l'encontre des dispositions de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 sur le dialogue social qui se trouve de facto rompu. Ce 49-3 de la démocratie sociale est inacceptable ! Il ne présage rien de bon pour l'avenir, et l'avenir même de notre démocratie.

Pour ces raisons, les représentants de Solidaires Finances Publiques ne siègeront pas à ce comité mais ne vous épargneront pas quelques remarques sur l'ordre du jour.

Concernant l'exécution budgétaire 2015, les prévisions concernant les frais de déplacement ont été largement sous-estimées, comme nous l'avions affirmé lors du CTL budget. En effet, les projections sont supérieures de 42% au prévisionnel. Et encore, des économies sont réalisées avec la non-application des nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement des EDR, notamment pour les remboursements de frais de repas. Nous demandons à la DRFiP Nord d'avoir le civisme de respecter la stricte application de sa fiche technique n°3 du 1er juillet 2015, même si cela doit alourdir ce poste de dépenses. Vous n'avez pas à faire des économies sur le dos des agents.

Sur la mise en oeuvre de l'apprentissage et du service civique, nous nous réjouissons que le gouvernement reconnaisse le besoin en effectifs dans notre administration. Cependant, nous déplorons le recours à des contrats précaires à bas coût qui ne garantissent pas l'avenir professionnel de ces personnels. C'est l'arrêt des suppressions d'emplois et un plan de recrutement ambitieux qu'il faut à la DGFIP. Du travail, oui, mais en échange d'un contrat stable et d'un revenu décent !

Sur l'expérimentation de la cellule de programmation inter-régionale de la DIRCOFI Nord. Si, en effet, il convient de renforcer le contrôle fiscal, la solution n'est pas dans la mise à disposition de la DIRCOFI d'agents du PCE dont c'est déjà la mission. Ce n'est pas en déshabillant Pierre pour habiller Paul que le contrôle fiscal se portera mieux, mais bien en renforçant en effectifs toutes les directions.

Au sujet du point d'information sur l'actualité de la réforme territoriale, nous relevons des incohérences qui traduisent l'impréparation de l'administration aux conséquences de cette réforme :

- l'implantation du futur siège de région, et donc de la paierie régionale, ailleurs qu'à Lille n'est même pas envisagée
- l'interrogation des agents du Nord porte essentiellement sur le transfert des emplois correspondant aux charges mais vous envisagez déjà des "économies d'échelles"
- vous excluez de manière péremptoire l'exposition à de nouveaux risques professionnels alors que "la distribution des espaces de travail et leur équipement font l'objet d'une étude"
- les EDR, déjà sollicités par les expérimentations en tout genre, le seront également pour cette réforme. En restera-t-il pour pallier les sous-effectifs et les absences des collègues dans les services ?
- sur le nouvel organigramme, il ne reste plus qu'une division de contrôle fiscal, au lieu de 2 actuellement et les services à compétences nationales ne sont plus directement rattachés à un pôle. Quel rapport avec la réforme territoriale ? D'autres services, comme la liaison-rémunération, seront-ils impactés ?